PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 03 mars 2025
à 19 HEURES

TABLEAU DE PRESENCES :

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent
Guy CONNAN	X		
Jean-Louis HERVE	X		
Dominique GELGON	X		
Jean-Michel VIEL	X		
Carole MEYER		Donne procuration à Mme Dominique GELGON	X
François LE GOAZIOU	X		
Yannick CARMIGNAC	X		
Sandrine MOREAUX		Donne procuration à Mr Jean Louis HERVE	X
Brigitte LE BAIL	X		
Céline LE RU	X		
Joseph LE CHEVERT	X		
Claudine MONJARET	X		
Chantal BERTHO		Absente - Excusée	X
Christiane LE BRETON	X		
Jean-Yves DERRIENNIC	X		

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025
2. Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés
3. Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (Rapport global)
4. Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
5. Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
6. Approbation Rapport sur la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Approbation Rapport annuel DSP mobilités
8. Aide financière
9. Informations diverses
10. Questions diverses

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte LE BAIL

2025_03_03_01 OBJET : **Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025**

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 27 janvier 2025

APPROUVE le PV du conseil municipal du 27 janvier 2025

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_02 OBJET : **Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Après écoute de l'exposé, de Monsieur Yannick CARMIGNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2023 concernant le Service Public des Déchets.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_03 OBJET : **Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (Rapport global)**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Monsieur Jean Louis HERVE donne lecture du rapport annuel 2023 du Service Public d'eau potable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HERVE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2023 concernant le Service d'eau potable

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_04 **OBJET : Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Monsieur Jean Louis HERVE donne lecture du rapport annuel 2023 du Service Public d'Assainissement Collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Mr. HERVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2023 concernant le Service Public d'Assainissement Collectif.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_05 OBJET : **Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Monsieur Jean Louis HERVE donne lecture du rapport annuel 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Mr. HERVE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2023 concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_06 OBJET : **Approbation Rapport sur la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034_AP en date du 17 novembre 2016 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo […] au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 modifiant les statuts de l'agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire D2018-09-04 du 25 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et le nouveau projet de statuts à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu les rapports d'évaluation des charges transférées adoptés par la CLECT, et notamment le rapport de la CLECT du jeudi 28 novembre 2024 ;

Considérant l'évaluation des coûts des charges transférées et des services communs Voirie et Droit des Sols ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport de la CLECT du jeudi 28 novembre 2024.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_07 OBJET : **Approbation Rapport annuel DSP mobilités**

Vu le rapport annuel 2023 DSP Guingamp -Paimpol Mobilité

Vu l'avis favorable de la commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2023 de la DSP 2019/2025 Guingamp Paimpol Mobilité

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

2025_03_03_08 OBJET : **Aide financière**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission communale d'action sociale s'est réunie le 05 février 2025, pour échanger sur l'attribution d'une aide à une famille de la commune.

La commission a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 140 euros.

Monsieur le maire précise que pour des raisons de confidentialité la délibération sera « Partielle » pour diffusion d'information. Aucune information ni débat sera retranscris dans le procès-verbal.
Une autre délibération « non communicable » sera transmise au contrôle de légalité et à la Trésorerie, afin de la rendre exécutoire et opérationnelle.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 mars 2025

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Informations dans le cadre des délégations du maire**
  Avenant n° 1 – COLAS

  Pour rappel, suite à l'ouverture des plis les entreprises retenus pour les travaux de sécurisation du bourg sont :

✓ COLAS – LOT 1- VOIRIE pour un montant HT de : 164 927.80 € + 22 400 = **187327.80 €**
✓ Jo SIMON – LOT 2 – ESP. VERT pour un montant HT de : 7 708.70 €

****

- Commission finances : le jeudi 06 mars à partir de 14h30
- Conseil d'école le jeudi 06 mars à 18h à l'école de Runan
- Travaux de réhabilitation des logements communaux - Enveloppe à prévoir au BP 2025
- Prochain conseil municipal « BUDGET » le lundi 27 mars 2025 à partir de 19h.

Fin de séance à 21h00

Signatures

Le maire, Mr Guy CONNAN

La secrétaire, Mme Brigitte LE BAIL